



CONTRIBUTION AU SCHEMA RÉGIONAL DU SPORT NORMAND

SPORT DE HAUT NIVEAU *De l'accès à la performance*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE
PRÉFÈTE
DE LA SEINE-MARITIME



RÉGION
NORMANDIE



COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CROS
NORMANDIE



SOMMAIRE

3	PRÉFACE	28	PARTIE 4 : LE FINANCEMENT PUBLIC DU SHN EN NORMANDIE
4	PRÉSENTATION - CONTEXTE	28	• Les aides personnalisées
5	PARTIE 1 : DÉFINITION DU SPORT DE HAUT NIVEAU	28	• Les aides à la formation
5	• Le sport de haut niveau c'est quoi ?	29	• Les aides à l'emploi pour les sportifs de haut niveau
6	• La liste des sportifs de haut niveau	29	• Les aides aux CR-SHN
	▶ Les catégories ministérielles pour le haut niveau sportif	30	• L'accompagnement des SHN par les collectivités locales et les entreprises
	▶ Les listes ministérielles d'accession		
	▶ Les joueurs des centres d'entraînement non inscrits sur les listes ministérielles		
	▶ Processus de développement du sportif vers le haut niveau		
8	• La commission nationale du sport de haut niveau	31	PARTIE 5 : SYNTHÈSE
8	• La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives	32	• « AFOM »
	▶ Les compétitions de référence		
9	• La notion de Haute Performance		
10	PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX		
10	• Nombre des Sportifs référencés de Haut Niveau, licenciés ou s'entraînant en Normandie en 2018		
	▶ Comparaison nationale des listes « SHN » pour 2017		
	▶ Répartition géographique		
	▶ Répartition par sexe		
	▶ Répartition par catégorie d'âge		
	▶ Répartition par discipline		
	▶ Les médailles aux derniers jeux		
	▶ Médailles par discipline		
	▶ Médailles par discipline aux championnats d'été 2018		
18	• Liste des sportifs de haut niveau Handisport et Sport Adapté		
19	PARTIE 3 : ORGANISATION DU RÉSEAU SHN EN NORMANDIE		
19	• Les Projets de Performance Fédéraux (PPF)		
	▶ Processus de développement du sportif vers le haut niveau		
	▶ Les structures d'entraînement inscrites aux PPF en Normandie en 2018		
	▶ Répartition des SHN dans les structures		
24	• Les Centres d'accueil du Sport de Haut Niveau en Normandie		
25	• Le projet Grand INSEP		
25	• Le projet de GIP du sport Normand		
26	• Solidarité Olympique		
26	• Le suivi médical des SHN		

CE DOCUMENT PROPOSE DES « MISES EN LUMIÈRE » SOUS LA FORME SUIVANTE

L'essentiel à retenir du chapitre traité est coloré en bleu

Questionnements possibles- en orange

Préconisations envisageables en vert





PRÉFACE

Ce document « MARTYRE » a vocation à être partagé entre tous les acteurs du sport concernés par l'accès au haut niveau et la haute performance.

Il dresse les bases et notions de l'organisation du « haut-niveau » en France et ses évolutions. Il propose un diagnostic de l'accès au haut niveau et de la haute performance en Normandie.

Cet état des lieux doit être complété, discuté pour aboutir à une synthèse commune entre les différents acteurs et financeurs.

Ce travail est le préalable indispensable à une définition commune de la stratégie de l'accès au haut-niveau et à la haute performance en Normandie.

Le CROS Normandie, le Conseil Régional et la DRDJSCS de Normandie s'engagent dans cette voie par le lancement d'une journée de présentation du sport de haut niveau en Normandie et par la mise en place d'un groupe permanent pour l'accès au haut niveau et la haute performance.

Ce groupe animé par la DRDJSCS, a la mission de compléter l'Etat des lieux, de synthétiser les forces et faiblesses de notre territoire et de préconiser les évolutions stratégiques nécessaires au maintien et au renforcement du haut niveau et de la haute performance sur notre territoire régional.

Les travaux de ce groupe alimenteront les débats de la nouvelle gouvernance du sport en région.





PRESENTATION ET CONTEXTE

Les différents systèmes fédéraux de l'accès à la performance ont évolué ces dernières années.

Depuis 2018, les « **Parcours d'Excellence Sportifs** » ont laissé leur place aux « **Projets de Performance Fédéraux** » (PPF). Les structures labellisées des PPF répondent à un cahier des charges garantissant la qualité de l'encadrement, des infrastructures sportives, du suivi médical et scolaire, du volume d'entraînement et désormais, d'un niveau de performance requis.

En plus des structures d'entraînement labellisées, les PPF peuvent également selon les disciplines et les contextes, être reconnus à l'échelle du club ou de l'individu (un sportif identifié dans un club). Cette évolution, si elle complexifie l'organisation globale, ajuste les stratégies fédérales au plus près des besoins de l'accès à la performance.

Cette nouvelle organisation de l'accès au sport de haut niveau se situe dans un contexte économique difficile. Avec la baisse globale des aides publiques et l'annonce de l'accueil à Paris des JOP 2024, nous devons repenser collectivement la cohérence de ces différents dispositifs à l'échelle régionale.

L'ambition collective des différents acteurs du sport doit permettre de contribuer à la performance de nos meilleurs sportifs français lors des grandes échéances mondiales à venir.

Pour se faire, il est déterminant de prendre en considération la situation spécifique du territoire normand qui a ses particularités propres (caractéristiques de sa population, du littoral, des zones de ruralité, des infrastructures et dispositifs d'accès au haut niveau existant...).

Si l'amélioration de la performance et l'obtention de médailles est un objectif, la finalité du développement du sport de haut niveau doit permettre de mieux structurer et de mieux développer le sport, porteur de valeurs citoyennes et du « mieux vivre ensemble ».

QUESTIONS

A l'échelle régionale, les multiples acteurs du sport contribuent-ils efficacement au développement de la pratique de haut niveau ?

Quels sont les éléments qui doivent pousser notre réflexion à faire des choix, à rationaliser et/ou à mutualiser les moyens ?



RENFORCER LES OUTILS DE GOUVERNANCE
PARTAGÉE DU SPORT SUR LES TERRITOIRES





DÉFINITION DU SPORT DE HAUT NIVEAU

■ LE SPORT DE HAUT NIVEAU C'EST QUOI ?

Le sport de haut niveau est souvent assimilé au sport professionnel ou «sport spectacle » proposé notamment par les clubs de 1^{ère} ou 2^{ème} division.

Les clubs évoluant à un niveau national possèdent un enjeu économique et social important sur notre territoire ; ils sont souvent utilisés par certaines collectivités et par les partenaires privés comme vecteur de communication et de dynamisme.

Il convient de distinguer la notion de « sportifs de haut niveau » de celle de sport professionnel ou des clubs évoluant en division nationale.

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes réglementaires dont la charte du sport de haut niveau. La qualité de « sportif de haut niveau » (SHN) s'obtient par l'appartenance à un collectif d'une équipe de France dans une discipline sportive reconnue de haut niveau. Elle se traduit par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée tous les ans par le ministère chargé des Sports.

UN EXEMPLE DE PARCOURS AVEC TIMOTHEY N'GUESSAN (HANDBALL)

Timothy N'Guessan a grandi dans la ville de Dieppe où il porta les couleurs de son premier club le DUC handball. Il a intégré la section sportive scolaire du collège de Romain Rolland au Havre avant de rejoindre le Pôle Espoir d'Evreux. Alors qu'il n'est qu'en première, il rejoint le club de Saint-Marcel Vernon pour la saison 2008-2009 où il évolua en N1 dès sa première saison. Habitué des sélections de jeunes et considéré comme l'un des meilleurs de sa génération, il signe son premier contrat professionnel au club de Chambéry Savoie Handball en 2010 mais sera prêté encore un an au club de Vernon.



Après des sélections en équipe de France junior, Timotey a, depuis 2013, intégré l'équipe de France senior depuis 2013. Il a à son actif une médaille d'argent aux Jeux Olympiques de Rio 2016, une médaille d'or aux championnats du monde 2017 en France et une médaille de bronze aux championnats d'Europe 2018 en Croatie.

Timothy N'Guessan a été reconnu comme sportif de haut niveau lorsqu'il a intégré les collectifs de l'équipe de France. D'autres sportifs, même s'ils évoluent à un niveau professionnel, n'ont pas le statut de sportif de haut niveau s'ils ne sont pas dans un collectif national.

La commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN), instance de concertation institutionnelle, décide de toutes les grandes orientations en matière de sport de haut niveau.

Cette organisation permet aux institutions et partenaires du sport de s'appuyer sur des données afin de mieux accompagner la performance des sportifs.

A RETENIR

Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis par le Ministère des Sports et validés par la CNSHN qui sont :

- La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
- Les projets de performance fédéraux
- Les compétitions de référence (JOP, championnats du monde et d'Europe,...)
- La liste des sportifs de haut niveau

■ LA LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministère chargé des Sports.

Les catégories ministérielles pour le haut niveau sportif

Cette inscription s'effectue dans une des 4 catégories suivantes : «Elite», «Senior», «Relève» (anciennement « Jeune »), ou «Reconversion». Selon les disciplines sportives, les catégories ne correspondent pas de façon systématique à des classes d'âges déterminées, ni à des collectifs d'appellation homogènes.

Les catégories « Elite » et « Senior »

Elles regroupent les sportifs qui réalisent aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral, une performance ou obtiennent un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies dans ce même PPF. Pour la catégorie «Elite», l'inscription

est valable pour une durée de deux ans. Pour la liste «Senior», l'inscription est valable pour une durée d'un an. Elles peuvent être renouvelées dans les mêmes conditions.

La catégorie «Relève»

Peut être inscrit dans la catégorie «Relève» le sportif dont le DTN identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF. Au regard de la spécificité de la population concernée, les DTN pourront proposer a minima les inscriptions en liste sur la base de critères respectant les exigences suivantes :

- préciser et prioriser les catégories d'âge
- sélectionner les sportifs participant aux compétitions internationales de référence pour chaque catégorie d'âge identifiée.

L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie «Reconversion»

Cette catégorie concerne l'athlète qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie «Senior», qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories «Elite», «Senior» ou «Relève» et qui présente un projet d'insertion professionnelle. L'inscription dans la catégorie «Reconversion» est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans.

Les listes ministérielles d'accession

En complément et en amont de ces listes SHN, les sportifs à fort potentiel qui œuvrent au sein des collectifs des équipes de France pourront être inscrits sur une liste intitulée « collectifs nationaux » ou en catégorie « Espoir ».



La liste des sportifs des collectifs nationaux

Les DTN, dans le cadre de leur PPF, définissent les critères autorisant l'inscription en liste des sportifs n'ayant pas réussi les performances mentionnées ci-dessus mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Chaque DTN établit et propose au Ministère chargé des Sports, une liste annuelle de sportifs.

Cette liste des « sportifs des collectifs nationaux » (SCN) devra regrouper les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références
- qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés ...)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « sportifs des collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

La liste des sportifs espoirs

Elle regroupe les jeunes sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau. Ces compétences sportives sont détaillées dans le PPF sous forme de critères objectifs et/ou mesurables.

Les inscriptions sont réalisées annuellement sur proposition des Directeurs Techniques Nationaux des fédérations sportives concernées. Les listes sont éditées par le ministère des sports le 1er novembre de chaque année. Un additif est également proposé le 1er avril de l'année suivante.

Le sportif de haut niveau doit être âgé de 12 ans révolu pendant l'année d'inscription.

Les joueurs des centres d'entraînement non inscrits sur les listes ministérielles

Ces listes ministérielles sont également complétées par les effectifs des **Centres de Formation des clubs Professionnels ainsi que par les sportifs non listés inscrits dans les structures labellisées des PPF.**

Tous ces sportifs ont des droits liés à leur double projet sportif et scolaire. Ces droits sont réglementés par des textes nationaux (BOEN 2014). Ils ont fait également l'objet d'une convention cadre signée entre la préfète et le recteur de Normandie en février 2017.

La DRDJSCS édite annuellement la liste des sportifs de haut niveau pour aider les SHN dans leurs démarches d'inscriptions aux examens, aux concours, dans certaines formations ainsi que dans leurs démarches de demande d'aides personnalisées.



Depuis 1994, le Ministère des Sports et L'Association Française du Corps Arbitral Multi-sports ont créé une liste des juges et des arbitres de haut niveau qui est publiée par arrêté ministériel tous les ans au mois de Juillet. Les arbitres et juges de haut niveau disposent ainsi des mêmes droits et devoirs que les SHN. Elle comprend en moyenne 500 noms dont 20 normands en 2018. Pour y figurer il faut être sur une liste présentée chaque année au Ministère des Sports par chaque fédération nationale (olympique ou non). Cette liste est validée par la Direction Technique Nationale de chaque discipline en s'assurant que l'arbitre ou le juge a officié hors de France pendant un minimum de 6 jours dans le cadre de compétitions dont la liste est validée par le Ministère des Sports.



A RETENIR

La notion de Sportif de Haut Niveau est réservée à des sportifs identifiés dans les collectifs des équipes de France et lors de performance sur des compétitions internationales de référence.

Pour autant, les sportifs des Centres de Formation des clubs professionnels et les sportifs non listés inscrits dans des centres d'entraînement des Projets de Performance Fédéraux disposent des mêmes contraintes de pratique ; ils profitent également d'un statut de sportif de haut niveau leur permettant de bénéficier des droits réservés à ces derniers (aménagement de l'emploi du temps scolaire et universitaire, suivi médical...).

■ LA COMMISSION NATIONALE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

La commission du sport de haut niveau (CSHN) est l'instance nationale de concertation institutionnelle où se prennent toutes les grandes orientations en matière de sport de haut niveau. Elle est présidée par le Ministère des Sports et comprend des représentants de l'Etat, du Comité National Olympique et Sportif Français, du Comité Paralympique du Sport Français, des sportifs de haut niveau, des entraîneurs, un arbitre ou juge sportif de haut niveau et des élus des collectivités territoriales.

Son rôle est de :

- Définir les orientations de la politique nationale du sport de haut niveau
- Reconnaître le caractère de haut niveau des disciplines sportives
- Valider les projets de performance fédéraux des fédérations sportives
- Déterminer pour chaque discipline de haut niveau les critères permettant de définir la qualité de sportif de haut niveau, d'entraîneur de haut niveau, de sportif des collectifs nationaux, de sportif espoir, d'entraîneur de haut niveau, d'arbitre et de juge sportif de haut niveau
- Définir les critères de sélection des sportifs aux compétitions organisées sous la responsabilité du Comité International Olympique (CIO) dont les Jeux Olympiques et Paralympiques.

■ LA RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE DE HAUT NIVEAU DES DISCIPLINES SPORTIVES

La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline était jusqu'à présent principalement fondée sur des critères de structuration. Il importe aujourd'hui de centrer cette reconnaissance sur les disciplines représentatives au plan international. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une compétition de référence indiscutable. Toutes les disciplines inscrites à leur programme sont reconnues de haut niveau. Au-delà, les disciplines non olympiques ou non paralympiques peuvent aussi porter l'image de la France et être en conséquence reconnues de haut niveau. Pour cela, il importe qu'elles présentent un caractère universel, c'est-à-dire qu'un nombre notable de nations participant aux compétitions mondiales de référence, rendant la prise en compte du résultat sportif logique et naturelle.

Les compétitions de référence

Ce sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et conduisant à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit :

- **Des Jeux Olympiques et Paralympiques,**
- **Des Championnats du monde,**
- **Des championnats d'Europe.**



■ LA NOTION DE HAUTE PERFORMANCE

Extrait du « rapport Onesta » - Mission d'étude pour la Haute Performance

La performance sportive en France est construite sur une ambiguïté. Le sport de haut niveau traite conjointement l'adolescent qui intègre un pôle Espoir et le champion sur un podium olympique.

Ainsi, tous les acteurs se réclament du haut niveau et se pensent légitimes.

Comprendre la haute performance, c'est commencer par la définir et la différencier du haut niveau. Le haut niveau est en fait le chemin qui mène vers la haute performance.

Au départ, cela concerne les sportifs détectés parmi l'ensemble des pratiquants d'une même catégorie d'âge, puis sélectionnés pour intégrer une structure d'entraînement intensif. Ce sont des pré-ados ou des adolescents qui vont passer de deux entraînements hebdomadaires à un entraînement quotidien ou biquotidien.

Les meilleurs passeront progressivement d'un niveau local à régional puis national, voire international.

L'objectif du sportif de haut niveau est d'accéder à l'échelon international. Celui du sportif de haute performance se concrétise en montant sur le podium, voire ensuite en accédant à la plus haute marche.

Le haut niveau peut se caractériser par une démarche où chacun cherche à créer et à réunir l'ensemble des conditions d'émergence d'une performance. La haute performance va au-delà. Elle se traduit par la volonté permanente de toujours viser la victoire en acceptant de prendre le risque de perdre pour parvenir à gagner.

Naviguer dans la sphère de haute performance nécessite une totale confiance en soi et dans son propre écosystème. S'engager dans un processus vers la haute performance, c'est accepter l'évaluation permanente, définir la quête d'excellence comme unique filtre des décisions, enfin, accepter la singularité du chemin vers la performance.



COMPRENDRE LA HAUTE PERFORMANCE

C'EST COMMENCER PAR LA DÉFINIR

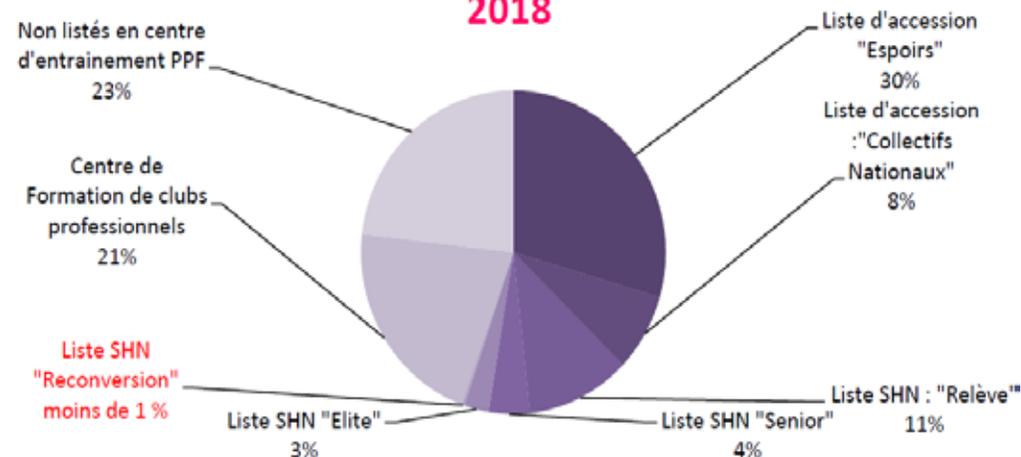
ET LA DIFFÉRENCIER DU HAUT NIVEAU

ÉTAT DES LIEUX

■ NOMBRE DES SPORTIFS RÉFÉRENCÉS DE HAUT NIVEAU, LICENCIÉS OU S'ENTRAINANT EN NORMANDIE EN 2018



Sportifs référencés SHN en Normandie pour 2018



Pour 2018, en Normandie, 1032 sportifs sont identifiés

571 sportifs inscrits sur les listes ministérielles
Listes d'Accession : 382 sportifs «Espoir, Collectifs Nationaux»

Listes de Haut Niveau :
189 sportifs « Relève, Senior, Elite et Reconversion »
241 sportifs non listés appartenant à un dispositif «d'Accession» ou «d'Excellence» des «Projets de Performance Fédéraux»

■ NOMBRE DES SPORTIFS RÉFÉRENCÉS DE HAUT NIVEAU, LICENCIÉS OU S'ENTRAÎNANT EN NORMANDIE EN 2017 ET 2018

Source : Ministère des Sports

Région	Effectifs 2017	%	Rang
Ile-de-France	1253	20,6	1
Auvergne-Rhône Alpes	994	16,3	2
Occitanie	635	10,4	3
Nouvelle-Aquitaine	634	10,4	4
Provence-Alpes-Côte-D'azur	631	10,4	5
Grand-Est	414	6,8	6
Hauts-de-France	373	6,1	7
Pays de la Loire	282	4,6	8
Bretagne	258	4,2	9
Normandie	224	3,7	10
Bourgogne-Franche-Comté	207	3,4	11
Centre-Val-de-Loire	166	2,7	12
Corse	9	0,1	13
Nombre total de SHN en France Métropolitaine	6080	100	

Source : INED

Région	Population	%	Rang
Ile-de-France	12 246 234	19%	1
Auvergne-Rhône Alpes	8 037 059	12%	2
Hauts-de-France	6 023 336	9%	3
Nouvelle-Aquitaine	5 994 336	9%	4
Occitanie	5 903 190	9%	5
Grand-Est	5 548 090	9%	6
Provence-Alpes-Côte-D'azur	5 065 723	8%	7
Pays de la Loire	3 787 411	6%	8
Normandie	3 342 467	5%	9
Bretagne	3 336 643	5%	10
Bourgogne-Franche-Comté	2 813 289	4%	11
Centre-Val-de-Loire	2 582 522	4%	12
Corse	337 796	1%	13
France métropolitaine	65 018 096	100%	

A RETENIR

La Normandie est au 10^{ème} rang des régions de France en termes d'accueil de SHN sur son territoire alors qu'elle est au 9^{ème} rang de la population nationale.

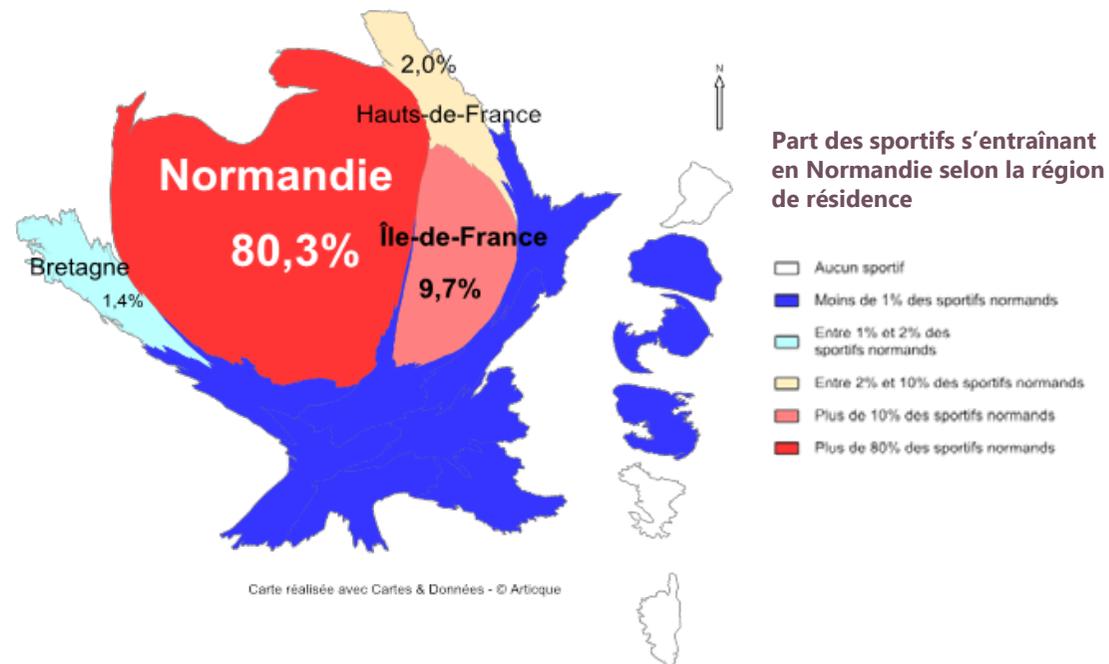
Sur un même niveau de comparaison, la Bretagne et les Pays de Loire, disposant de structures pour l'accueil du Sport de Haut Niveau (Pôles France, CREPS, ENV, GIP de Dinard, label Grand Insep) se positionnent sur un meilleur classement malgré un nombre d'habitants comparable à la Normandie.

■ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Source : Données PSQS – DRDJSCS de Normandie



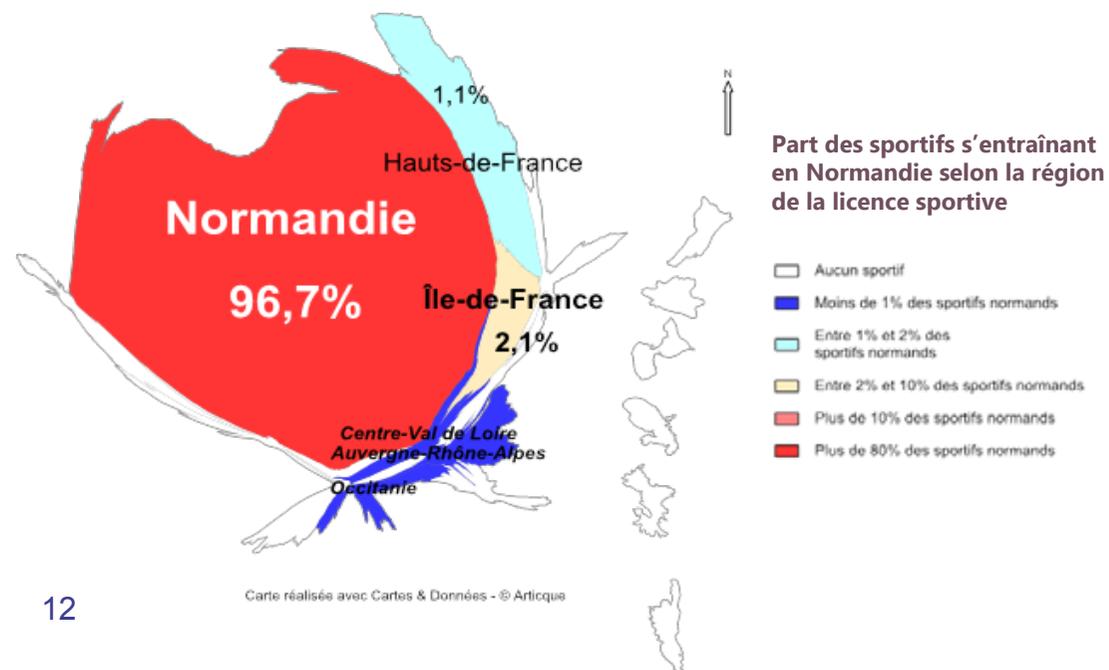
Cartographie par région de résidence des sportifs



Part des sportifs s'entraînant en Normandie selon la région de résidence

- Aucun sportif
- Moins de 1% des sportifs normands
- Entre 1% et 2% des sportifs normands
- Entre 2% et 10% des sportifs normands
- Plus de 10% des sportifs normands
- Plus de 80% des sportifs normands

Cartogramme par région de licenciation des sportifs

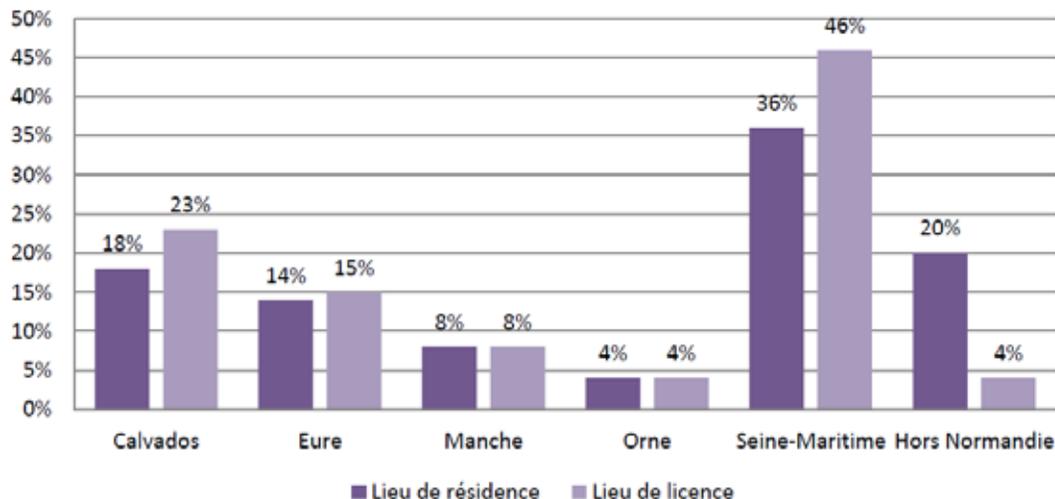


Part des sportifs s'entraînant en Normandie selon la région de la licence sportive

- Aucun sportif
- Moins de 1% des sportifs normands
- Entre 1% et 2% des sportifs normands
- Entre 2% et 10% des sportifs normands
- Plus de 10% des sportifs normands
- Plus de 80% des sportifs normands



Département de résidence et de licence des SHN normands



A RETENIR

La région accueille quelques nouveaux sportifs de haut niveau licenciés provenant d'autres régions. Cette migration concerne essentiellement les listes d'accèsion (Espoir et collectifs Nationaux). La répartition des licences des sportifs sur chaque département montre une forte hétérogénéité ; elle est principalement répartie sur la Seine Maritime (46 %), le Calvados (23 %) et l'Eure (15 %).

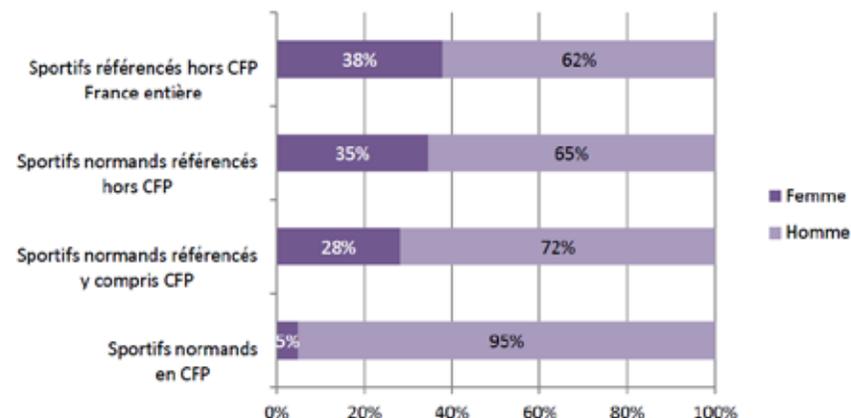
Ce constat est lié à la population de ces territoires ainsi qu'aux infrastructures scolaires et universitaires. Les 3 centres ressources du SHN sont également positionnés très logiquement sur les 3 grandes agglomérations du territoire (Rouen, Caen et Le Havre).

La comparaison des lieux de résidences et de licences indique que la Seine Maritime et le Calvados attirent des licences provenant d'autres départements, en particulier d'autres régions françaises.

L'Orne, la Manche et l'Eure restent sensiblement sur les mêmes volumes de sportifs résidence / licence.

■ RÉPARTITION PAR SEXE

Répartition des SHN par sexe



La répartition homme femme au niveau régional est légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Remarque : la moyenne d'âge des sportifs Français aux JO de Rio était de 26 ans.

■ RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÂGE

Source : Données PSQS – DRDJSCS de Normandie

A RETENIR

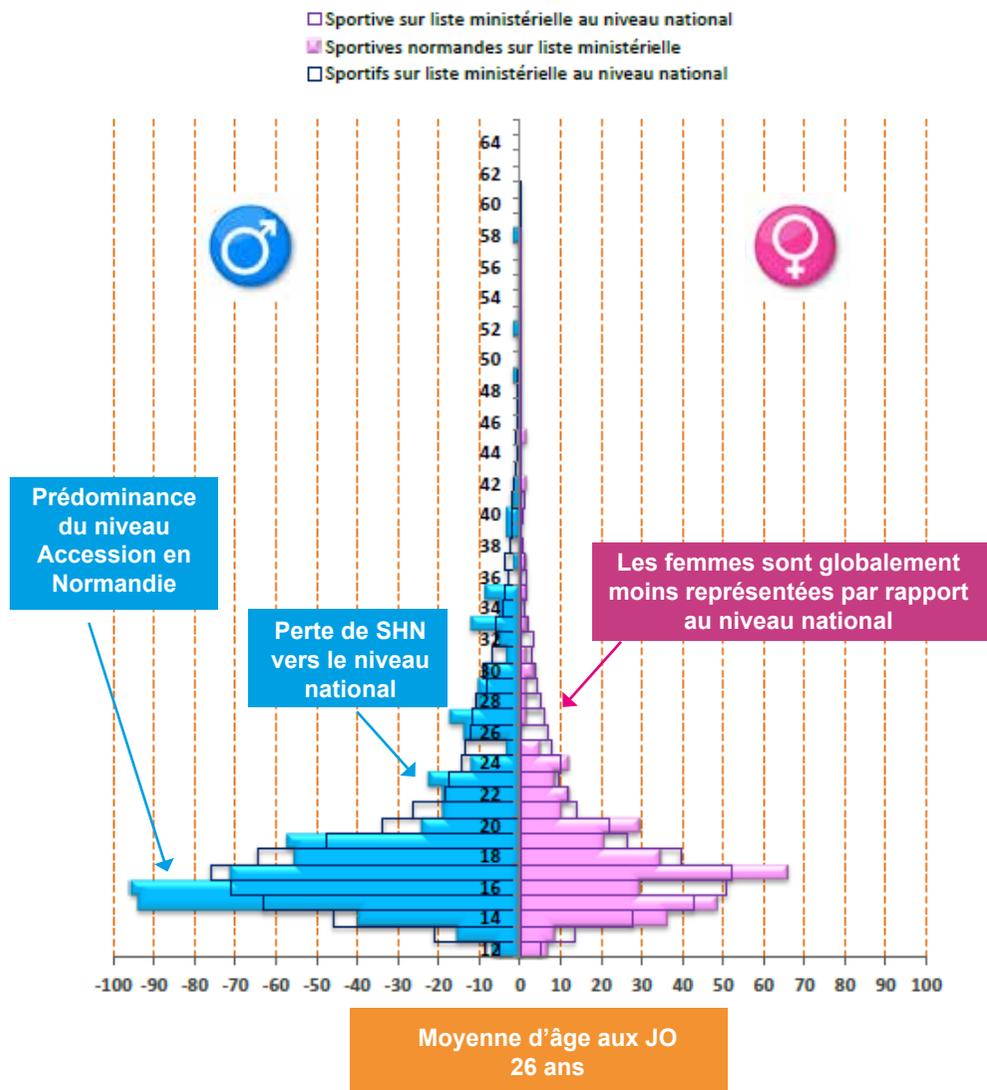
La majorité des sportifs référencés en région concerne principalement les collégiens et les lycéens.

Le nombre de sportifs référencés chute en post bac pour des raisons de critères de mise en liste plus élevée. Pour autant, cette baisse est moins accentuée au niveau national ; c'est révélateur d'une perte de sportifs SHN pour la Normandie vers d'autres régions de France.

Si la Normandie attire des sportifs du niveau de « l'accèsion », le phénomène s'inverse pour les listes de haut niveau. Les SHN ont tendance à quitter le territoire pour aller vers des régions mieux structurées et disposant de Pôle France ou de club de haut niveau.

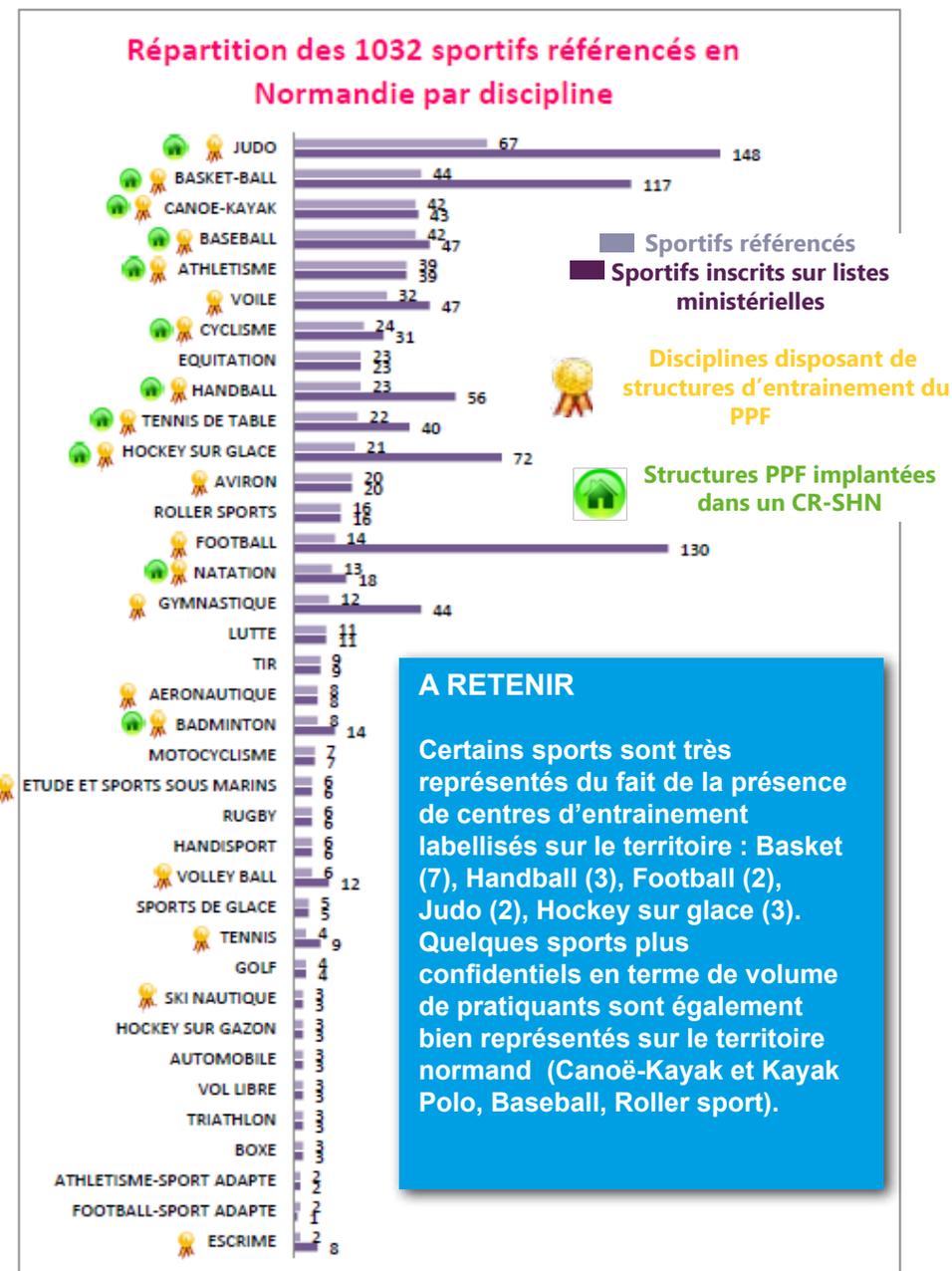
■ RÉPARTITION DES SPORTIFS LISTÉS MINISTÉRIELS SELON LE SEXE ET L'ÂGE

Comparaison régional/national en nombre de sportifs pour 10 000 listés

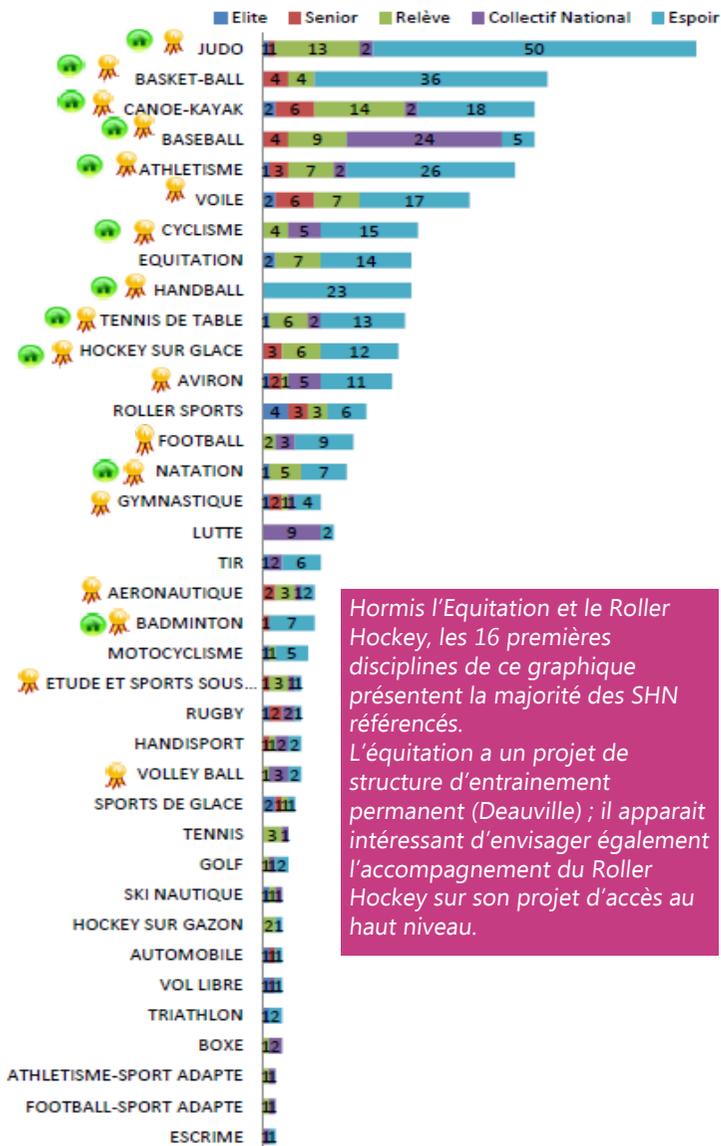


■ RÉPARTITION PAR DISCIPLINE

Source : Données PSQS – DRDJSCS de Normandie



Répartition des 574 sportifs listés ministériels par discipline et par catégorie



Hormis l'Équitation et le Roller Hockey, les 16 premières disciplines de ce graphique présentent la majorité des SHN référencés. L'équitation a un projet de structure d'entraînement permanent (Deauville) ; il apparaît intéressant d'envisager également l'accompagnement du Roller Hockey sur son projet d'accès au haut niveau.

A RETENIR

On observe une différence importante entre les listes d'accèsion (Espoir et collectifs nationaux) et les listes de haut niveau (Relève, Senior, Elite) pour certaines disciplines. Cela s'explique notamment par la nécessité de disposer de beaucoup de partenaires d'entraînement (Ex : Judo, sports collectifs...).

Le cas de Timothy N'Guessan pour le handball masculin cité en exemple en 1^{ère} partie de ce document est un cas particulier révélateur d'une tendance régionale :

Le Handball masculin n'a pas eu de sportifs de haut niveau (en 2017) malgré la présence d'une structure d'accèsion. Il n'y a pas de relais vers le haut niveau venant compléter la filière (Centre de Formation lié à un club professionnel).

Les handballeurs de qualité s'expatrient souvent vers d'autres régions de France disposant de structures adaptées à leur progression sportive.

Ce cas particulier est révélateur d'une tendance générale pour l'ensemble du sport normand.

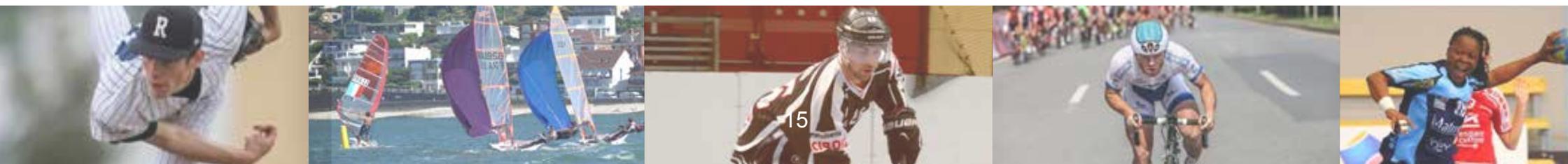
Quelques autres exemples, et pour ne citer que quelques cas ayant atteint la haute performance, nous pouvons également évoquer de très grands sportifs comme Tony Parker, Nicolas Batum en Basket, Teddy Riner en Judo. Ces sportifs ont suivi une partie de leur formation sportive et scolaire sur le territoire régional, ils se sont expatriés vers des régions disposants de structures de haut niveau adaptées à leur potentiel et ambitions sportives.

QUESTIONS

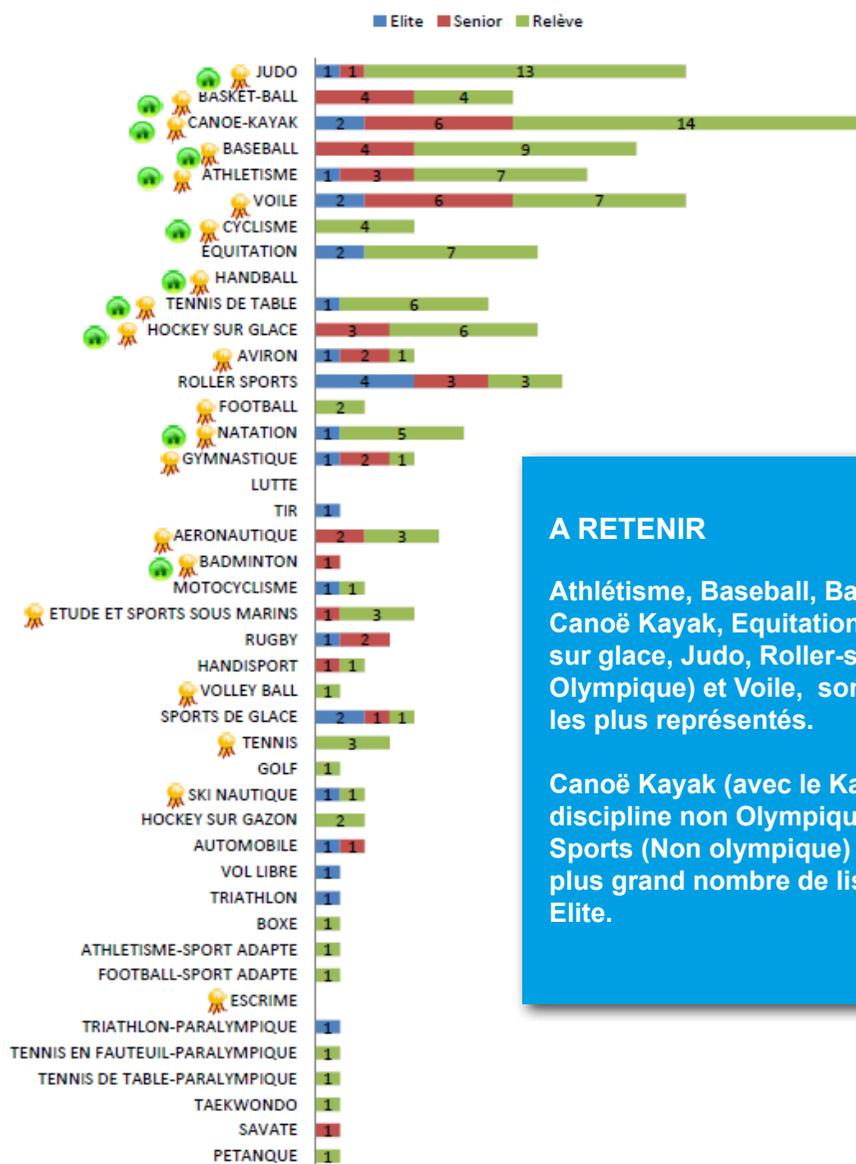
La Normandie contribue à l'accès au haut niveau ; souhaite t-elle garder les meilleurs sportifs développés sur son territoire pour les accompagner jusqu'à la haute performance ?

Si oui, comment garder les meilleurs sportifs ?

Quelles moyens sont à mobiliser (financiers, humains, matériels, structurels) ?



Répartition des 189 sportifs listés haut niveau par discipline en 2018



A RETENIR

Athlétisme, Baseball, Basket-ball, Canoë Kayak, Equitation, Hockey sur glace, Judo, Roller-sport (Non Olympique) et Voile, sont les sports les plus représentés.

Canoë Kayak (avec le Kayak Polo, discipline non Olympique), Roller Sports (Non olympique) et Voile ont le plus grand nombre de listés Senior et Elite.



LES MÉDAILLES AUX DERNIERS JEUX



Région	Médailles aux JO de RIO	Paralympiques	Rang
Ile-de-France	28	6	34
Provence-Alpes-Côte-D'azur	12	3	15
Outre-mer	11	2	13
Occitanie	9	1	10
Grand-Est	7	2	9
Auvergne-Rhône Alpes	5	3	8
Pays de la Loire	3	5	8
Hauts-de-France	5	1	6
Nouvelle-Aquitaine	1	5	6
Bretagne	4	0	4
Normandie	4	0	4
Centre-Val-de-Loire	3	1	4
Bourgogne-Franche-Comté	1	1	2
Corse	0	0	0
France Métropolitaine	93	30	123

Médailles par discipline		Normandie
Boxe	6	
Athlétisme	6	1
Judo	5	
Equitation	3	3
Escrime	3	
CK	3	
Voile	3	
Aviron	2	
Natation	3	
Handball	2	
Tir	2	
Pentathlon	1	
Taekwondo	1	
Tir à l'arc	1	
Cyclisme	1	
TOTAL	42	4

DISCIPLINES SPORTIVES EN NORMANDIE À FORT POTENTIEL OLYMPIQUE

Athlétisme
Boxe
Equitation
Canoé Kayak
Voile
Aviron
Natation
Tir
Cyclisme
Gym



La Normandie est la 10^{ème} région représentée au tableau des médailles de Rio avec 4 médailles :

1 médaille d'or en Équitation

Concours complet par équipe
Astier Nicolas (sur Piaf de B'Neville)

1 médaille d'or en Équitation Saut d'obstacles par équipes

Pénélope Leprevost (sur Flora de Mariposa)

1 médaille d'argent en Équitation Concours complet individuel

Astier Nicolas (sur Piaf de B'Neville)

1 médaille de bronze en Athlétisme 3000 mètres steeple hommes

Mahiedine Mekhissi-Benabbad



Médailles par discipline aux championnats d'été 2018

Athlétisme

Mahiédine Mekissi (Stade Sottevillais), médaille d'or au CE – 3 000 m steeple

Natation

Logan Fontaine (Viking de Rouen), médaille de bronze au CE – 5 kms nage libre

Voile

Jérémy Mion (Le Havre), médaille d'or sur 470

Potentiels en Olympique 2020 - 2024

Si la Normandie possède 3 sportifs médaillés aux derniers JO, 2 autres sportifs médaillés (judo et handball) ont été partiellement formés sur le territoire. Onze autres sportifs normands ont également participé aux JO sans obtenir de médailles.

De ces sportifs on distinguera :

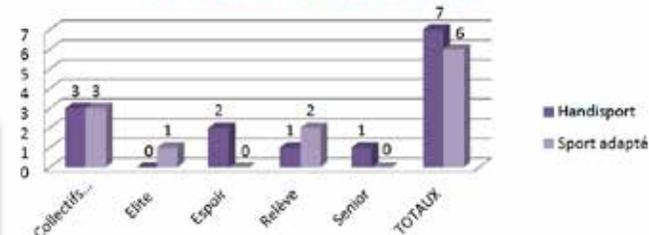
- Les natifs de Normandie expatriés de leur club d'origine vers des centres d'entraînement ou des clubs hors région
- Les sportifs normands formés dans une structure PPF en Normandie et expatriés vers une structure hors région
- Les sportifs originaires de Normandie et formés sur le territoire
- Les sportifs non originaires de la Normandie mais qui ont pris une licence dans un club normand.

La Normandie dispose actuellement d'une vingtaine de sportifs à fort potentiel de sélection pour les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques.

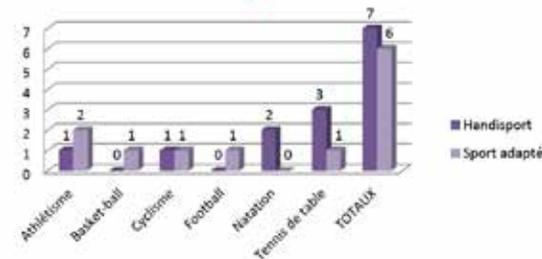
■ LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ

Les athlètes en sport adapté sont pratiquement tous dans des pôles hors région (CREPS du centre Val de Loire, CREPS de Reims, CREPS de Poitiers). Seul un athlète en région est au Pôle Espoir de Judo au CRJS de Petit Couronne.

Sportifs de haut niveau normands par liste ministérielle - 2018



Sportifs de haut niveau normands par discipline - 2018



QUESTION

La préparation des sportifs normands en handisport ou en sport adapté est souvent liée à une organisation personnelle et isolée.

Quelle stratégie adopter pour les potentiels JOP ?





ORGANISATION DU RÉSEAU SPORT DE HAUT NIVEAU EN NORMANDIE

3

■ LA COMMISSION NATIONALE DU SPORT DE HAUT NIVEAU DOIT ÊTRE DÉCLINÉE À L'ÉCHELON RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

Les commissions régionales du sport de haut niveau (Article R. 221-39 du code du sport et Instruction 06-139 JS du 08 août 2006 relative à la mise en place des commissions pivots aux niveaux régional et départemental concernant la jeunesse, les sports et la vie associative) veillent à la mise en œuvre, dans leur ressort territorial, des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau. Elles élaborent un rapport annuel sur les conditions de mise en œuvre de ces orientations. Ce rapport est transmis au Ministre chargé des Sports en vue de son examen par la Commission du sport de haut niveau.

A RETENIR

En Normandie, la commission régionale du sport de haut niveau est un organe de la Dynamique du Sport Normand.

Les partenaires institutionnels de cette commission sont :

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)

Le Conseil Régional

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)

Autres partenaires contribuant au développement du SHN :

Le rectorat de Normandie (Collèges, Lycées, Universités),

Des représentants du monde de l'entreprise,

Des représentants des collectivités territoriales (5 Départements - ANDES – France Urbaine et les grandes agglomérations de la région).

Cf. Recommandations communes pour une gouvernance territoriale pour le Sport de haut Niveau (Sept. 2017)

■ LES PROJETS DE PERFORMANCE FÉDÉRAUX (PPF)

Le Projet de Performance Fédéral (PPF), validé par les instances fédérales nationales, doit comprendre deux programmes distincts :

- **Un programme d'excellence** qui prend en compte la population des sportifs de haut niveau et du collectif France en liste ainsi que l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population ;

- **Un programme d'accession au haut niveau** qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs inscrits sur les listes Espoir en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents, ainsi qu'aux sportifs régionaux inscrits dans les centres d'entraînements labellisés des PPF.

A ces deux parties distinctes et complémentaires reconnues dans les PPF, nous pouvons également évoquer une **organisation de « pré-filière »** qui est souvent mise en œuvre par les ligues et comités départementaux pour mieux détecter les potentiels sportifs de leur discipline. Cela correspond à des stages, des clubs labellisés « jeunes » ou des centres d'entraînement territoriaux.

Si **cet échelon de progression des sportifs n'est pas priorisé et ne bénéficie pas des avantages liés aux SHN**, il permet cependant à différentes disciplines de favoriser la montée en charge des entraînements des sportifs en offrant une option de proximité territoriale. Nous trouvons par exemple des Sections Sportives Scolaires de collèges conventionnés avec le club sportif local ou le Comité Départemental dont l'objectif est de préparer à l'intégration dans un Pôle Espoir.

Dans les « PPF », on distingue donc bien les structures d'entraînement des Fédérations reconnues par le Ministère chargé des Sports (Pôle France, Pôle France Relève, Pôle Espoir, structure associée et Centre de formation de club professionnel) de celles qui relèvent **d'un choix régional contribuant à une dynamique sportive territoriale** (Centre d'Entraînement de club, Départementaux, Régionaux). Ces structures régionales n'étant pas reconnues dans les parcours fédéraux, elles ne disposent donc pas de l'accompagnement prévu par les textes émanant du ministère chargé des sports.

La lisibilité des parcours de formation et la proximité territoriale offerte aux sportifs sont des éléments de réussite du double projet.

A RETENIR

Tous les acteurs du sport (mouvement sportif, DRDJSCS, Education Nationale, collectivités territoriales, partenaires privés) sont impliqués dans le développement du jeune sportif vers le haut niveau.

Il apparaît nécessaire de bien identifier les différents systèmes régionaux de progressions de leurs sportifs. Comme les fédérations au niveau national, les ligues et comités régionaux doivent être en capacité de présenter leur Projets de Performance Territorial sur lesquels les politiques publiques pourraient s'appuyer.

Chaque centre d'entraînement identifié dans le PPF doit répondre à un cahier des charges garantissant la réussite sportive et scolaire tout en garantissant également l'intégrité des jeunes avec un accompagnement médical adéquat. Chaque structure doit contribuer à soutenir et alimenter le PPF de la discipline.

L'ensemble de ce système doit ainsi permettre de mieux prendre en compte les dispositifs mis en œuvre de manière singulière au sein de chaque fédération et de chaque ligue. Cette présentation doit faciliter sa compréhension par l'ensemble des acteurs de la politique nationale du sport de haut niveau, l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises.

■ PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORTIF VERS LE HAUT NIVEAU

Le processus de développement du sportif vers le haut niveau démarre au sein **d'un club** (cellule essentielle de la pratique sportive) affilié à une fédération.

Après avoir été détecté lors de stages ou dans **un centre d'entraînement de pré-filière** organisé par les comités départementaux et les ligues, le sportif poursuit sa formation dans **un centre d'Accession (ex. Pôle Espoir)** où il pourra se perfectionner.

Ce dispositif permet de réunir l'élite sportive dans un cadre scolaire ou universitaire aménagé et de lui préférer un entraînement intensif avec un encadrement qualifié. Au-delà de la capacité de développement des meilleurs potentiels vers le haut niveau, ces centres d'entraînement permanents contribuent largement au développement de la formation et de la structuration du mouvement sportif régional (lieux privilégiés de stages, du développement de la compétence technique et de la formation des entraîneurs).

A RETENIR

Toutes les disciplines sportives n'ont pas de centre d'entraînement permanent en région (équitation, rugby, tir à l'arc, etc.).

QUESTIONS

Est-il nécessaire et envisageable de développer un centre régional d'accession par discipline sportive sur le territoire normand ? Le développement vers la haute performance nécessite-t-il de faire des choix de discipline ?

Les plus performants d'entre eux intègrent ensuite des structures d'Excellence (Ex. Pôle France ou Centre de Formation de club Professionnel) dont l'objectif est de représenter la France et de « performer » au niveau international ou d'évoluer à un niveau professionnel.



Si les structures répondent à des problématiques de développement de l'accès vers le haut niveau, elles ne permettent pas de répondre à des problématiques de haute performance. Les exigences de la haute performance obligent ces différents dispositifs à plus d'agilité et de réactivité.

Si les systèmes d'accessions permettent le développement des disciplines sportives vers le haut niveau, pour atteindre la Haute Performance, la cellule individualisée se développe au détriment du modèle classique de pôle établi au sein d'un établissement.

A RETENIR
 Les filières régionales d'accès au haut niveau sont les clefs de voute du développement des disciplines sportives. Le club, de plus en plus professionnalisé, est un maillon incontournable du processus d'entraînement du sportif.

L'athlète visant la Haute Performance cherche souvent à développer sa cellule individuelle d'entraînement. Des pistes sont à explorer et des partenariats sont à renforcer en s'appuyant sur les différentes ressources locales :

- Le club et / ou le centre d'entraînement (compétences techniques, infrastructures)
- Le Centre Ressources du Haut Niveau (suivi médical, suivi psy,...)

En plus des résultats de leurs sportifs et de l'image projetée par les Pôles, les ligues présentent leur structure d'entraînement comme des éléments fondateurs et prioritaires de leur politique de développement. Elles permettent l'amélioration globale du niveau de pratique sportive et également de l'encadrement (les meilleurs entraîneurs proviennent principalement de ces filières).

La détection, le perfectionnement, la formation et le développement forment un « cercle vertueux » dont les centres d'entraînement permanents sont l'élément central.

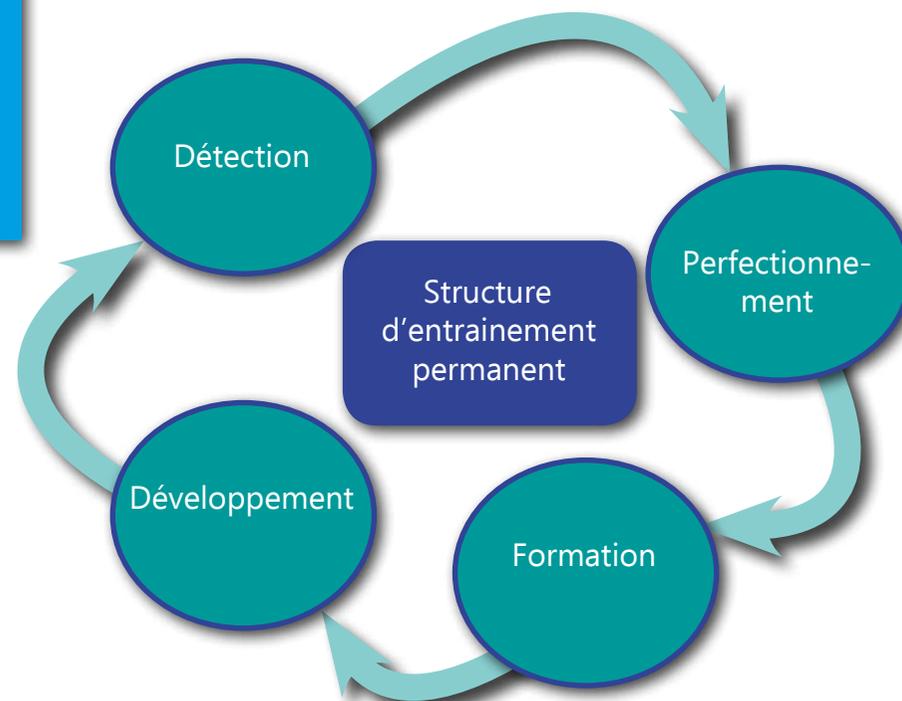
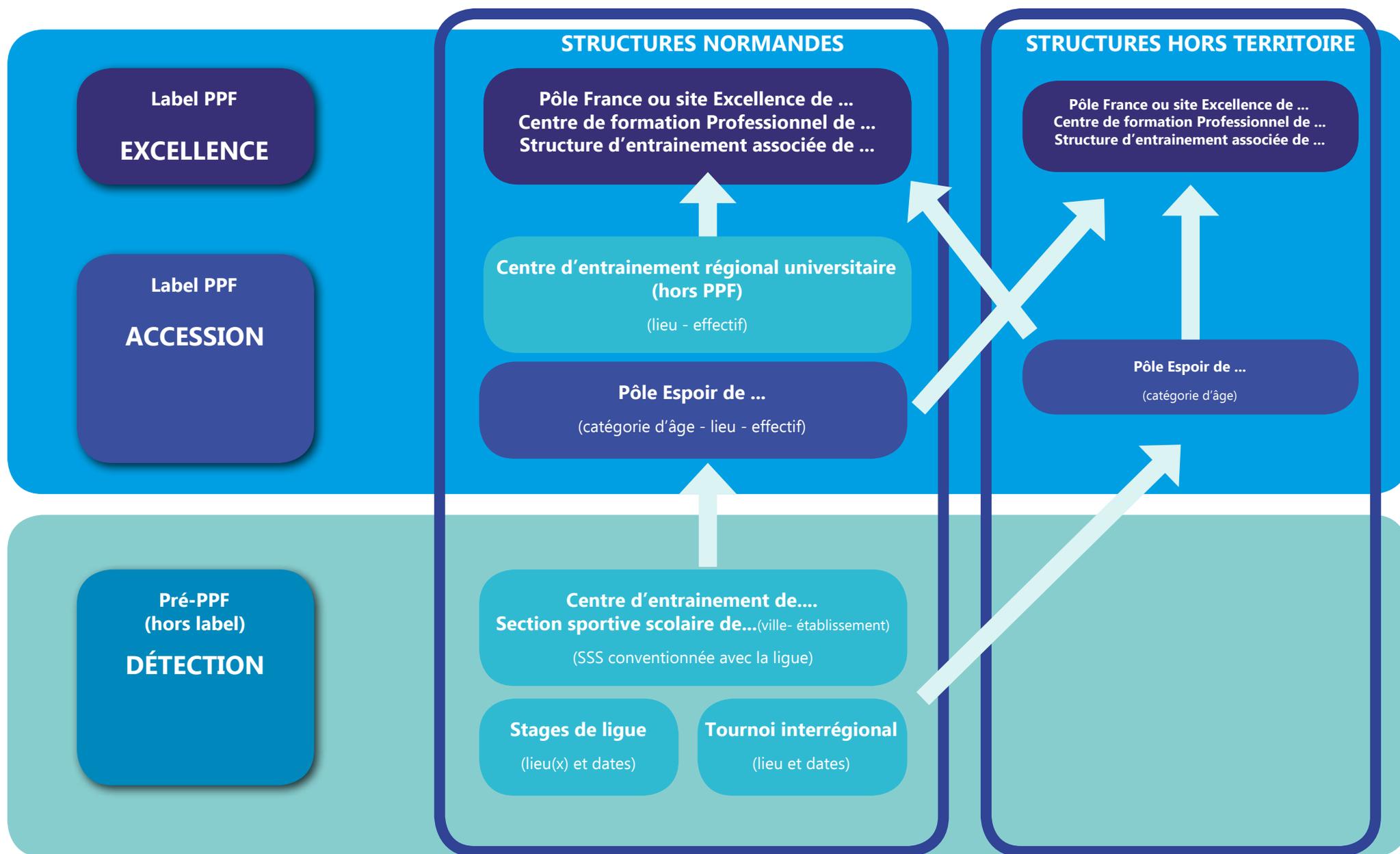


SCHÉMA DU PROJET DE PERFORMANCE TERRITORIAL DE ...

Présentation de l'organisation régionale qui accompagne le Projet de Performance Fédéral (PPF)



■ LES STRUCTURES D'ENTRAINEMENT INSCRITES AUX PPF EN NORMANDIE EN 2018



A RETENIR

L'essentiel des structures labellisées sont regroupées dans les 3 plus grandes agglomérations régionales ; 15 des 22 centres d'entraînement d'Accession sont dans les 3 centres ressources du SHN de Normandie (68 %). Ce chiffre sera porté à 18 / 22 d'ici 2 ans soit 82 %.

Les centres ressources du SHN offrent leurs services à l'ensemble des structures labellisées de leur territoire de proximité.

LISTE DES 22 STRUCTURES D'ACCESSIONS ET 6 STRUCTURES D'EXCELLENCE EN NORMANDIE – SEPTEMBRE 2018

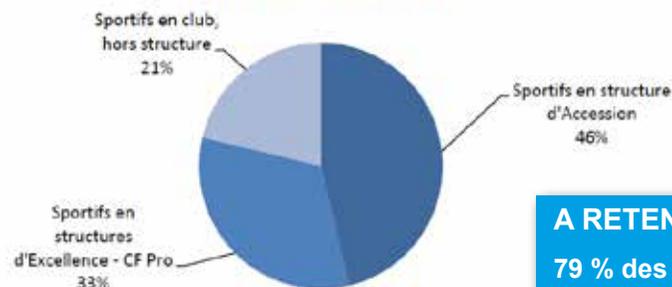
- 2 Pôles Espoir Basket Ball (Caen et Rouen)
- 2 Pôles Espoir de Voile : In shore et voile légère (Le Havre + 1 site rattaché à Granville)
- 2 Pôles Espoir Judo (Caen et Rouen)
- 2 Pôles Espoir Tennis de Table (Caen et Rouen)
- 2 Pôles Espoir de Hockey sur Glace (Caen et Rouen)
- 1 Pôle Espoir Athlétisme (Rouen) + 1 Centre National d'Entraînement multi sites (Sotteville-Lès-Rouen, Mont-Saint-Aignan, Hérouville-Saint-Clair).
- 1 Pôle Espoir d'Aviron (Rouen)
- 1 Pôle Espoir de Baseball (Rouen) + 1 Structure d'Entraînement Associée universitaire (Rouen)
- 1 Pôle Espoir Canoë Kayak (Caen) + 1 Dispositif Régional d'Excellence en Kayak Polo (incluant 4 sites rattachés : Caen (Caen - Thury Harcourt - Pont d'Ouilly - Condé sur Vire – Avranches)
- 1 Pôle Espoir Cyclisme (Caen)
- 1 Pôle Espoir de Handball Masculin (Evreux)
- 1 Pôle Espoir de Handball Féminin (Le Havre)
- 1 Centre d'Accession et de Formation, de natation (Rouen) + 1 Club partenaire d'Excellence
- 1 CREFED Escrime (Rouen)
- 1 Structure Associée Aéronautique Caen Voltige
- 1 Dispositif Régional d'Accession multi sites de Gymnastique (structure rattachées : Sotteville-lès Rouen - Rouen – Elbeuf – Vernon – St Lô – Le Havre).
- 1 club Etude et Sport sous marins niveau accession et Excellence (Notre-Dame-de-Gravenchon)
- 1 Centre National de ski nautique Excellence (Ezy-sur-Eure).
- 1 Structure Associée dédiée à Alexis Hanquingquant (Triathlon Paralympique)

LISTE DES 10 CENTRES DE FORMATION DE CLUBS PROFESSIONNELS EN NORMANDIE

- 1 Centre de Formation du Stade Malherbe de Caen
- 1 Centre de Formation HAC Football au Havre
- 1 Centre de Formation de l'Union Sportive Mondeville Basket
- 1 Centre de Formation Caen Basket Calvados
- 1 Centre de Formation ALM Evreux
- 1 Centre de Formation SPO Rouen
- 1 Centre de Formation St Thomas Basket au Havre
- 1 Centre de Formation du HAC Handball au Havre
- 1 Centre de Formation du Rouen Hockey Elite 76 à Rouen
- 1 Centre de Formation Evreux Volley Ball

■ RÉPARTITION DES SHN DANS LES STRUCTURES

1032 sportifs référencés en Normandie en structures labellisées "Parcours de Performance Fédéral" sur le territoire national



A RETENIR

79 % des sportifs s'entraînent en structures labellisées. Les centres ressources du SHN doivent pouvoir offrir leurs services (suivi médical, préparation physique, préparation mentale...) aux sportifs SHN isolés.

■ LES CENTRES D'ACCUEIL DU SPORT DE HAUT NIVEAU EN NORMANDIE

Source : Données PSQS – DRDJSCS de Normandie



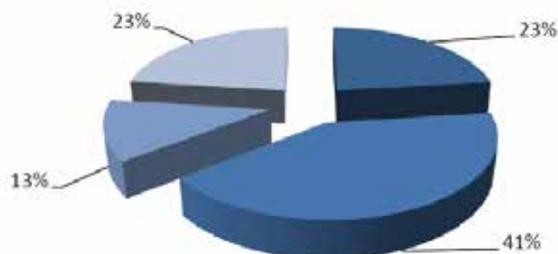
La Normandie dispose de différents **Centres Ressources** permettant la mise en place des missions dévolues à un CREPS. Trois d'entre eux (Le Havre, Petit Couronne et Caen), accueillent des structures labellisées dans les PPF des Fédérations.

Ces initiatives proposent un dispositif soutenu par l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux, des agglomérations et des communes pour assumer quatre missions prioritaires auprès du mouvement sportif :

- ① **Une mission sur le Sport de Haut Niveau** par l'accueil de pôles et centres de formation de clubs professionnels. Des jeunes sportifs, membres de ces structures d'entraînement, sont hébergés à l'année dans les centres d'hébergement.
- ② **Une mission autour de la formation** : en plus des formations fédérales pilotées par les ligues, les centres ressources accueillent des formations aux métiers du sport et de l'animation.
- ③ **Une Mission d'Accueil de Stages** organisés par les acteurs sportifs et socio éducatifs.
- ④ On peut également noter la spécificité du CRJS de Petit Couronne qui accueille des sportifs de la « **Solidarité Olympique** ».

Répartition des 1032 sportifs par type de structure

■ CF Pro ■ PPF Normandie ■ PPF hors Normandie ■ Hors Pôle



A RETENIR

64 % des sportifs normands s'entraînent dans une structure implantée sur le territoire. Les autres sportifs sont « isolés » et s'entraînent dans leur club ou dans des structures non représentées sur le territoire (ex : Pôles Espoir de volley, de lutte... ou dans les Pôles France).

Les partenaires publics de ces dispositifs participent au fonctionnement de ces structures par le versement de subventions (Etat et/ou Collectivités Territoriales), la mise à disposition d'équipements (Agglomérations et communes) et de personnels (Etat).

QUESTIONS

Quel développement possible pour l'ensemble des centres ressources ?

Est-il nécessaire d'envisager la mise en place d'au moins un centre ressources du sport par département ?

■ LE PROJET GRAND INSEP

L'INSEP met en réseau les acteurs impliqués dans le Sport de Haut Niveau. Il s'agit de passer de l'INSEP Paris au projet Grand INSEP.

A RETENIR

L'objectif est de fédérer, faire travailler en réseau et favoriser la progression des centres d'entraînements performants, structurés comme des plates formes ouvertes sur l'ensemble du territoire, en vue d'accompagner les sportifs dans les meilleures conditions possibles depuis leur détection et leur perfectionnement jusqu'à la plus haute performance.

L'identification des structures d'entraînement sur les territoires s'inscrit dans cette volonté de plate forme ouverte souhaitée par l'INSEP. Ainsi, les centres d'accueil du sport de haut niveau régional pourront présenter leur candidature afin d'être identifiés dans ce réseau national.



A RETENIR

Les activités du CSN et des CRJS en Normandie s'articulent pour accueillir des centres permanents du sport de haut niveau, les sites particuliers de Petit Couronne, Caen et Le Havre se structurent dans un réseau normand des centres ressources pour le sport de haut niveau (CR-SHN). L'objectif est que ce réseau puisse être pleinement reconnu, au même titre que les CREPS et être intégré au projet Grand INSEP.

Compte tenu des besoins du mouvement sportif et associatif, du niveau d'activité du CSN et des projets de développement envisagés, il est nécessaire d'adapter le cadre juridique de la structure, le modèle associatif étant trop fragile pour porter sur le long terme une mission de service public d'une telle envergure. Afin d'assurer la continuité de l'activité, de permettre au projet de se développer dans ses différentes dimensions et de maintenir la dynamique collective en associant une multiplicité d'acteurs à la fois publics et privés, il a été décidé de constituer un Groupement d'Intérêt Public.

Ce GIP réunissant la Région, l'Etat (DRDJSCS et Rectorat) et le mouvement sportif (CROS) doit permettre, par voie consultative, d'associer l'ensemble des centres sportifs reconnus par les partenaires institutionnels.



A RETENIR

L'accueil de la Solidarité Olympique en Normandie est une exception qui fait de la région un lieu déterminant pour des délégations étrangères soucieuses de préparer au mieux les prochaines olympiades et en particulier Paris 2024.

■ SOLIDARITÉ OLYMPIQUE



La Solidarité Olympique est un organe du CIO qui a pour but d'organiser l'assistance à tous les Comités Nationaux Olympiques (CNO), notamment à ceux qui en ont le plus grand besoin, par le biais de programmes à multiples facettes dont la priorité est le développement de l'athlète, la formation de l'entraîneur et du dirigeant sportif et la promotion des valeurs olympiques.

Depuis la préparation des JO de Londres, la DRDJSCS de Normandie a signé « un contrat de collaboration » avec le CRJS antenne de Petit-Couronne et le CNOSF dans le cadre du dispositif de Solidarité Olympique (SO). Ce dispositif, qui existe depuis janvier 2013 (préparation aux JO de Londres 2012), a été prolongé pour les JO de Rio 2016 et de Tokyo pour 2020. Il a permis l'accueil de 10 à 15 athlètes étrangers par olympiade.

Le but est d'aider les pays en manque de moyens humains ou matériels à qualifier leurs meilleurs sportifs aux Jeux Olympiques.

Ainsi, des représentants des pays suivants ont déjà bénéficié de ce dispositif : Cap Vert, Cameroun, Sénégal, Lybie, Algérie, Niger, Rwanda, Guinée, Syrie, Burkina Faso, Pérou ; pour les disciplines sportives suivantes : Judo, Natation, Boxe, Athlétisme, Aviron.

Seul centre Français de ce type et le plus important au monde, le CRJS de Petit Couronne peut accueillir jusqu'à 20 sportifs étrangers. Le CRJS loge, entraîne (via les Pôles et entraîneurs locaux), prend en charge administrativement (en relation avec la DRDJSCS et la préfecture), médicalement et logistiquement (déplacement sur les compétitions internationales) chaque sportif, afin de préparer au mieux les prochaines échéances olympiques à venir.

LE SUIVI MÉDICAL DES SHN

Le code du sport prévoit une surveillance médicale des sportifs de haut niveau, des espoirs et des collectifs nationaux. Cette surveillance organisée par les fédérations sportives a pour but de prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive.

Dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste des sportifs de haut niveau et 1 fois par an à chaque renouvellement, les sportifs de haut niveau réalisent un bilan médical comprenant les éléments suivants :

- **Un examen médical** réalisé par un médecin du sport avec examen clinique, bilan diététique et conseils nutritionnels, bilan psychologique, et questionnaire (élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport) pour la recherche indirecte d'un état de surentraînement.

- **Un électrocardiogramme de repos**

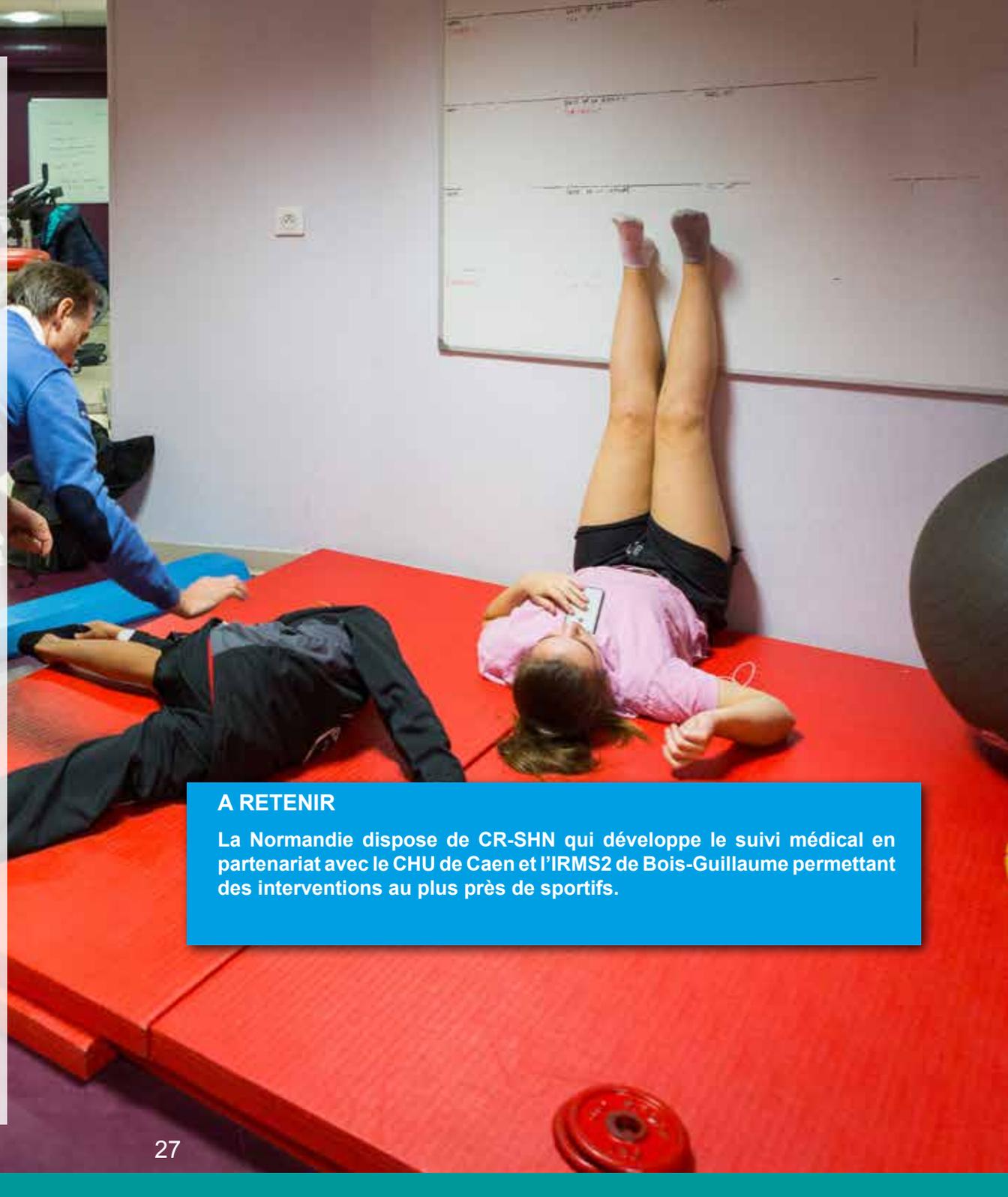
Les fédérations sportives assurent l'organisation de la surveillance médicale de leurs licenciés non inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et reconnus dans le projet de performance fédéral. Elles définissent la nature et la périodicité des examens médicaux à réaliser.

Dans ce cadre, le contenu et la mise en œuvre de la surveillance médicale des sportifs Espoirs et des sportifs des collectifs nationaux mentionnés doivent tenir compte :

- De l'âge du sportif
- De la charge d'entraînement du sportif
- Des contraintes physiques spécifiques de la discipline sportive
- De la morbidité et des risques inhérents à la pratique de la discipline sportive.

Les sportifs de haut niveau sont souvent contraints aux blessures, à la récupération et à la préparation mentale.

Pour faciliter la performance, le SHN doit pouvoir disposer «dans l'instant» d'un service médical adéquat.



A RETENIR

La Normandie dispose de CR-SHN qui développe le suivi médical en partenariat avec le CHU de Caen et l'IRMS2 de Bois-Guillaume permettant des interventions au plus près de sportifs.



LE FINANCEMENT PUBLIC DU SPORT DE HAUT NIVEAU EN NORMANDIE

4

Le sport de haut niveau est assuré par des financements publics et privés. Pour les financements publics, ils proviennent des différentes politiques publiques portées par l'Etat et les collectivités territoriales.

■ LES AIDES PERSONNALISÉES

Des bourses individuelles peuvent être attribuées aux SHN par les collectivités. **Pour la Région Normandie**, deux conditions sont à remplir pour cette bourse :

- être licencié(e) dans un club normand depuis au moins 1 an,
- être inscrit(e) sur liste espoir, jeune/relève, sénior, élite ou reconversion, ou être inscrit en internat dans une structure du PPF au moment de la demande.

La Région Normandie a également mis en place une «**Team Normandie** » constituée de **23 sportifs**. L'objectif est de participer au rayonnement de la Normandie sur le plan national ainsi qu'international et à la dynamique sportive normande par l'image qu'ils véhiculent auprès des jeunes. La volonté est également d'accompagner ces sportifs sur leur double projet.

D'autres collectivités territoriales (départements en particulier) peuvent également accorder des aides à leurs sportifs listés.

QUESTIONS

Les aides financières attribuées aux sportifs listés permettent-elles de répondre aux besoins du sportif ?

La fragilité financière des postes d'entraîneurs ainsi que les coûts progressifs des internats et services alloués aux sportifs en centre ressources, mettent-ils en péril la pérennité des PPF ?

Quelle est l'efficacité des aides allouées aux familles, aux centres PPF et aux CR-SHN ?

■ LES AIDES À LA FORMATION

Des aides à la formation professionnelle peuvent être mobilisées par la DRDJSCS de Normandie pour aider les sportifs de haut niveau dans leur double projet. La DRDJSCS accompagne les SHN dans les démarches d'aménagement de formation aux métiers du sport en lien avec les organismes de formation.

En partenariat avec le rectorat, les établissements scolaires qui accueillent des structures des PPF et qui proposent des aménagements scolaires sont identifiés. Les SHN bénéficient d'aménagements, d'allègements et soutiens scolaires ainsi que d'une note option privilégiée en sport pour le baccalauréat (16/20 avec un entretien évalué sur 4 points).

Les Universités et écoles de l'enseignement supérieur de Caen, Rouen et Le Havre accompagnent également les SHN depuis de nombreuses années dans leur cursus universitaire. Pour exemples, les étudiants peuvent bénéficier d'un professeur tuteur, d'un professeur relais dans leur composante leur permettant ainsi un aménagement de leurs études (soutien, suivi, cours de rattrapage, étalement du cursus, recherche de logement...). Il est également proposé aux SHN, avec un accompagnement de leur entraîneur, des bilans de compétences ainsi qu'un concours à la préparation physique et mentale.

Les universités, **en partenariat avec les CROUS**, accompagnent également les SHN sur le versant social en proposant un accès privilégié à l'hébergement et la restauration.

Le rectorat de l'académie de Rouen met à disposition un poste de psy Education Nationale pour 0,5 mplein temps. Cette personne assure le suivi psychologique et l'orientation scolaire des SHN. Le rectorat accompagne également, au travers de surveillants scolaires (1,5 ETP), le CSN de Caen, ainsi que des coordonnateurs scolaires dans les établissements identifiés.

A RETENIR

La gestion du temps est une donnée primordiale dans l'accès au haut niveau. Le rectorat est un partenaire incontournable de l'accompagnement du double projet des SHN.

■ LES AIDES À L'EMPLOI POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les conventions d'insertion professionnelle (CIP) consistent en un dédommagement de l'employeur d'un SHN visant à compenser la mise à disposition de celui-ci pour les échéances sportives de haut niveau (stages, compétitions,...). Les CIP existent au niveau national entre le Ministère, la Fédération et de grandes entreprises nationales. Elles peuvent aussi être signées au niveau local entre la DRDJSCS, la Fédération, le sportif de haut niveau et l'employeur (entreprise, association, ...).

■ LES AIDES AUX CR-SHN

Les partenaires publics des dispositifs associatifs des centres ressources ont participé **au financement des infrastructures et équipements** des différents sites retenus. Ils participent également au fonctionnement de ces structures par le versement de financements :

ETAT

Placement de 30 cadres CTS auprès du mouvement sportif pour certaines disciplines
Mise à disposition de personnels d'Etat à la direction des sites du Havre, de Petit Couronne et de Caen, garantissant le bon fonctionnement des centres
BOP sport pour l'accompagnement du haut niveau et le suivi médical

CONSEIL RÉGIONAL

Conventionnement de partenariat avec les ligues pour leur politique sportive,
Aide aux CR. SHN
Aides personnalisées pour chaque sportif listé ou inscrit en Pôle et en internat

COMMUNES

Mise à disposition d'équipements sportifs

De part ces différentes aides, le mouvement sportif bénéficie ainsi **de sites d'accueil et de service privilégiés avec des tarifs plus accessibles** facilitant l'accès au sport pour tous.

Cependant, l'ambition du haut niveau engendre **des prestations de plus en plus exigeantes et des coûts également de plus en plus importants**. Les charges fixes des centres ressources sont incompressibles et augmentent également en fonction du coût de la vie (fluides, repas, personnel d'encadrement...).

A RETENIR

La tendance est à la baisse des aides publiques (CNDS, emplois aidés, CTS...). Cela fragilise grandement la pérennité des centres d'entraînement et des centres ressources du SHN.

Certaines disciplines pourraient être contraintes de fermer leur(s) structure(s) si elles ne trouvent pas de ressource financière suffisantes. L'option d'augmenter les prix d'inscription entraînerait la limitation d'accès aux structures pour certaines familles.

Dans un souci de sécuriser les filières, de rendre accessible l'accès au haut niveau pour tous et d'harmoniser le territoire normand, la reconsidération du financement du système du haut niveau doit interroger les partenaires.

LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DOIVENT-ILS SE CONCENTRER POUR CONSTITUER UN NOUVEL «ÉCO SYSTÈME» DU SPORT DE HAUT NIVEAU ?

L'accompagnement du SHN par les départements, les EPCI et les communes

Les communes sont les premiers contributeurs pour la construction, l'animation et la gestion d'installations ainsi que pour les subventions aux clubs accueillants pour certains, des SHN. Si les politiques sportives des collectivités territoriales de proximité sont principalement tournées vers des publiques cibles (Ex : jeunesse, personnes en situation de handicap, enfance en difficulté et seniors), certaines s'engagent également dans le soutien de leurs SHN.

Les ambitions de favoriser l'attractivité de leur territoire se traduit aussi par le soutien particulier vers les clubs évoluant au plus haut niveau national et vers les « clubs phares ».

Dans le soutien aux filières d'accès au haut niveau, des départements et EPCI priorisent parfois la « pré-filière » (ex : soutien aux projets des Sections Sportives Scolaires et de centres d'entraînements territoriaux) ou encore l'accompagnement financier de sportifs identifiés sur le haut niveau et la haute performance (aide aux SHN boursiers, bourse aux SHN ayant un projet olympiques,...).

L'accompagnement du SHN par les entreprises

Le sponsoring ou parrainage est un vecteur de communication pour une entreprise (le parrain ou le sponsor) qui, en échange d'une contribution (financière, matérielle, technique...), va pouvoir lier son image à celle d'un club sportif ou d'un athlète particulier dans l'optique commerciale d'accroître sa notoriété par l'intermédiaire d'un contrat. Ces initiatives contribuent à véhiculer, tant en interne qu'en externe, une image positive et citoyenne des entreprises autour de valeurs communes telles que l'exemplarité, l'excellence ou encore le dépassement de soi.

La contribution des entreprises au développement des jeunes talents du sport se développe également. A titre d'exemple l'Insep dispose de nombreux partenariats avec des enseignes privées. Un soutien financier à des dispositifs de formation et de reconversion des sportifs de haut niveau, une contribution à l'organisation ou de promotion d'événements, ou encore l'amélioration des connaissances en matière de performance matérielle, de nutrition et le risque de blessure des sportifs.

QUESTIONS

**Comment coordonner la synergie des aides des collectivités territoriales et du secteur privé ?
Les CR-SHN peuvent-ils mettre en œuvre des partenariats privés pour sécuriser et développer leurs services à la performance ?**



La Normandie est une **terre de formation et d'accueil pour le niveau «Accession»**. L'organisation de la pré-filière, mieux organisée sur l'académie de Caen (conventionnement de Sections Sportives Scolaires avec le mouvement sportif), pourrait être généralisée sur l'ensemble du territoire normand.

Les ligues et comités régionaux pourront proposer leur **Projet de Performance Territorial** afin de mieux identifier le parcours de leurs sportifs vers la performance. Ce «PPT» doit respecter les PP-Fédéraux et ainsi permettre aux partenaires de se positionner sur l'accompagnement du projet global. Un positionnement des départements sur la pré-filière et de la région sur le niveau d'accession paraît naturel.

Si les filières d'accession proposées sur le territoire permettent d'attirer quelques sportifs d'autres régions, **les meilleurs potentiels quittent souvent la Normandie vers d'autres territoires disposant d'un éco système mieux adapté au SHN**.

La région ne dispose pas de CREPS mais dispose de « Centres Ressources du Sport », en particulier sur les 3 agglomérations principales qui regroupent la majorité des centres d'entraînement des **PPF** et permettent ainsi de **mutualiser les moyens** (préparation physique, mentale, suivi scolaire et socio professionnel...).

Enfin, une caractéristique régionale est la prédominance de listés SHN dans **des sports à pratique « confidentielle »** (Baseball, Hockey sur glace, Kayak Polo, Roller Hockey).

La Normandie doit-elle se limiter et accentuer ses efforts sur l'accès à la performance (plutôt que sur la haute performance) ?

Est-il nécessaire de se spécialiser dans certaines disciplines ?

Est-il envisageable de spécialiser les différents acteurs sur des niveaux d'intervention privilégiés de la filière régionale de haut niveau ?



LA NORMANDIE

UNE TERRE D'ACCUEIL

POUR LE NIVEAU «ACCESSION»

ATOUTS - FAIBLESSES - OPPORTUNITÉS - MENACES

ATOUTS

- Existence de centres ressources du SHN
- Appartenance / reconnaissance de ces centres à un réseau du SHN en Normandie et en France
- Des disciplines sportives à forte représentativité régionale : voile, équitation, sport de nature, basket, football, hockey sur glace...
- 3 villes universitaires avec des accès autoroute – SNCF – gare maritime disposant de 3 CR-SHN
- Convention cadre avec le rectorat
- GIP du CSN
- 30 CTS – position des cadres d'état sur les CR-SHN
- Une région « à taille humaine »
- 1 Team Normandie du Conseil Régional
- ...

OPPORTUNITÉS

- Reprogrammer et identifier une offre de formation et de préformation des meilleurs talents sportifs par discipline avec la mise en place de PPT (y associer des partenariats privés ?)
- Possibilité d'élargir les offres mutuelles aux SHN et structures externes par les Centres Ressources (accompagnement scolaire, médical, psy, accueil administratif)
- Développer les liens avec les ligues et les fédérations pour faciliter les choix de sportifs à suivre (en particulier sur le handicap)
- Mise en place du GIP du CSN
- Développement du réseau CR-SHN
- Développement et harmonisation de l'accompagnement des SHN inscrits dans l'enseignement supérieur.
- Mutualiser les initiatives des différents partenaires autour d'un groupe de SHN à très fort potentiel olympique et mondial (CIP – Team Normandie).
- Développer un éco système dédié aux SHN
- Développer la gouvernance du sport partagée avec le rectorat, les départements, grandes agglomérations normandes, monde de l'entreprise
- Améliorer/Développer la coopération et les temps d'échanges entre les différents acteurs du Sport
- ...

FAIBLESSES

- Manque de culture de la performance en Normandie – la reconnaissance du SHN est peu identifiée par les publics
- Difficultés financières du mouvement sportif et des clubs
- Contexte budgétaire de plus en plus contraint
- Pas (plus) de CREPS avec un manque de soutien financier de l'Etat comparé aux autres régions de France
- Partenariat privé faible. Déconnexion des aides privées du financement de l'accession
- Attractivité régionale (dynamisme économique, vieillissement de la population...)
- Peu de clubs évoluant au plus haut niveau national (en particulier en sport collectif)
- Fragilité des clubs
- Infrastructures sportives mal adaptées aux exigences du SHN
- « Fuite » des SHN après leur formation sur le territoire normand
- Manque d'harmonisation territoriale sur le traitement / accompagnement des PPF (infrastructures, fonctionnement, encadrement...)
- ...

MENACES

- Les choix (de territoire, de discipline,...) risquent de limiter les potentiels de développement de disciplines émergentes (Roller, hockey sur gazon, surf, boules, volley...)
- Financement de certains Pôle Espoirs
- Elargissement des besoins au travers des PPF (plus de sites d'accession)
- Baisse / fuite des compétences techniques
- Réduction de l'accès à la pratique du SHN pour certaines familles
- ...

PRÉCONISATIONS À DÉTERMINER

Documents d'appuis :

Mission d'étude pour la haute performance sportive (Janvier 2018 – rapport C.Onesta)

Statuts des sportifs (18 février 2015 - Rapport de JP Karaquillo)

Eléments statistiques des listes ministérielles des SHN tirés de la base PSQS

Recommandations communes pour une gouvernance territoriale du sport de haut niveau (27 septembre 2017)

Contributeurs au Diagnostic :

Pôle Sport de la DRDJSCS de Normandie

CROS Normandie

Conseil Régional

Rectorat

SUAPS des Universités de Rouen, Caen et Le Havre

Conseil Départementaux

Centres Ressource du SHN (CRJS de Petit Couronne, du Havre, CSN Caen)

AFCAM

CESER Normandie

Conception graphique :

Mission Communication de la DRDJSCS de Normandie

OCTOBRE 2018

